



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Bonnières-sur-Seine

NOTIFICATION DES PROCES-VERBAUX CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON DE DEUX CONCESSIONS PERPETUELLES

Je soussigné, Jérôme DURAND,
Maire en exercice de la commune d'Osmoy (Yvelines),
élisant domicile en l'hôtel de Ville, 14 chemin du Moutier,

par application des articles L.2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales autorisant les communes à remettre en service les concessions centenaires et perpétuelles en état d'abandon,

fait notification aux descendants/successeurs dont les noms et coordonnées n'ont pu être établis, d'une copie du procès-verbal dressé le 22 novembre 2024 et constatant l'état d'abandon des sépultures suivantes :

- 1/ **Concession n° 51** (carré H n° 14) délivrée par acte du 22 septembre 1950 à Madame CARLU,
- 2/ **Concession n° 59** (carré H n° 7) délivrée par acte du 30 novembre 1956 à Monsieur René SOYER,

situées dans le cimetière communal d'Osmoy, lesquelles ont plus de trente ans d'existence,

et les invite à rétablir ces concessions en bon état d'entretien,

faute de quoi la commune pourra effectuer la reprise de ces concessions dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Fait à Osmoy,
Le 26 novembre 2024

Le Maire
Jérôme DURAND

